

PROCES - VERBAL DE LA SEANCE
DU LUNDI 29 JUIN 2009

Le Conseil d'Administration s'est réuni en séance ordinaire le
LUNDI 29 JUIN 2009, à partir de 16 heures,
sous la présidence de Monsieur FREUND Pascal, Proviseur

MEMBRES PRESENTS

COLLEGE DES PERSONNELS DE DIRECTION, REPRESENTANT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET PERSONNES QUALIFIEES

- M. FREUND Pascal,- Proviseur
- M. BERTIN Jean-Jacques, Proviseur - Adjoint
- M. KELHETTER Romain, Chef de Travaux
- Mme DI LORETO Isabelle - Conseillère d'Education

COLLEGE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'ADMINISTRATION ET DE SERVICE

- M. FEISTHAUER Laurent, Professeur
- M. STOEFFLER Gérard, Professeur
- M. BUSCHENDORF Olivier, Professeur
- M. JOFFROY Christophe, Professeur
- M. BETSCHA Robert, Professeur
- M. HURSTEL Laurent, Adjoint Technique Territorial Principal
- M. KLEIN Christophe, Adjoint Technique Territorial
- Mme RICHERT Irène, Adjoint Technique Territorial

COLLEGE DES PARENTS D'ELEVES ET DES ELEVES

- Mme FETTIG Mireille, Parent d'Elève
- Mme SCHWALLER Patricia, Parent d'Elève
- Mme CRONIMUS Francine, Parent d'Elève
- Mlle LHOME Valeriane, Elève

PERSONNALITES INVITEES

- M. STOFFEL Norbert, Directeur Adjoint du C.F.A.
- M. MAGOT Bernard, Gestionnaire

MEMBRES EXCUSES

- Mme HUEBER Claude, Agent Comptable
- M. ZELLER Adrien, Président du Conseil Régional
- Mme PERIVIER Claude, Professeur
- M. RUFF Michaël, Professeur

MEMBRES ABSENTS

- M. OURY Christian, Représentant de la Ville de Saverne
- M. CELIK Cumaali, Représentant de la Ville de Saverne
- Mme MECK Sandrine, Représentante de la Ville de Saverne
- M. HAAS Jean Christophe, Personne Qualifiée
- Mme LEHMANN Agnès, Parent d'Elève
- M. JOST Dominique, Parent d'Elève
- Mlle MATHIS Laura, Elève
- M. CLAUSS Bryan, Elève

- Mlle HELD Juliane, Elève
- Mlle CELIK Aynur, Elève

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 16h10.

Ordre du jour

1- Rapport annuel du chef d'établissement et modalités de mise en œuvre de la Rénovation de la Voie Professionnelle. Le rapport annuel sera ligne à l'adresse : <http://www.lycee-verne.fr/rapportannuel.pdf> à partir du mercredi 24/06 prochain

2- Règlement intérieur

3- Calendrier des stages et conventions

4- CFA

- Projet pédagogique CFA
- Plan pluri-annuel d'équipement du CFA
- Tableau des heures CFA
- Tableau des emplois CFA
- Contrats CFA

5- Organisation financière et comptable

- Tarifs
- D.B.M.
- Conventions
- Indemnités

6- Divers

- Répartition des H.S.E.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Avant d'aborder les différents points de l'ordre du jour, M. FREUND met au vote l'adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 09 avril 2009.

M. FEISTHAUER signale que dans le point 9.6- Journée du vendredi 22 mai 2009

« M. FREUND répond qu'à l'examen attentif du temps de travail des enseignants en mai et en juin, il y a suffisamment d'heures des cours non réalisées ce qui compense cette éventuelle surcharge de travail. » N'est pas bonne vu que les enseignants du lycée ne sont pas annualisés et qu'il n'y a donc pas de compensation possible.

N'appelant plus d'autres observations, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

POINT 6 – DIVERS

6.1- REPARTITION DES H.S.E.

M. FREUND commente le tableau ci-dessous :

INTITULE	NBRE D'HEURES	NBRE DE PERSONNES
Remplacements de courte durée	438	49
Péri-éducatives	53	5
Langue et Culture Régionale	29	2
4e alternance	120	8
3DP6H	48	8
UPI	190,25	17
Théâtre forum	10,5	3
SST	4	1
Aide au travail	98	19
UNSS	5	1
Téléthon + examens + actions internationales	30	1
Vacataires remplacement	38	1
APAD	6	1
Soutenances blanches + printemps de l'écriture + oraux blancs	9	3
GMAO	6	1
Accompagnement élèves	10	3
Examens bois, préparation portes ouvertes	58	5
ENTEA+TICE+PRI	148	1
TICE	6	1
AIP	145,5	10
BRAVO *Sous réserves de l'accord du FSE	220	24
TOTAL	1672,25	

6.2- A.T.M.F.C.

M. FEISTHAUER demande de la part des professeurs de Biotechnologie s'il est possible d'organiser une visite guidée de Saverne plus un goûter à la rentrée. La visite revient à 55,00 € plus les frais du goûter.

M. FREUND répond qu'il n'y a pas de problème et que c'est une sortie d'une journée et que les frais seront pris sur le budget de l'établissement.

6.3- PROBLEME DES BARRIERES

M. FEISTHAUER demande où en sont les barrières pour le parking votées par le Conseil d'Administration.

M. FREUND informe que les barrières vont arriver et que le dossier suit son cours.

6.4- HORAIRES DE L'ETABLISSEMENT

M. FEISTHAUER informe qu'il faudrait voter les horaires de l'établissement.

M. FREUND passe la parole à Mme DI LORETO qui a fait le point sur le nombre d'élèves qui ont toujours un problème de transport.

Sur le site Chappe 41 élèves sont autorisés à quitter le mercredi avant la sonnerie de midi.

Sur le site Verne 5 élèves le matin, 15 élèves le mercredi à midi 5 élèves n'ont pas de transport à 17h et 7 élèves qui cumulent les problèmes.

M. FREUND fait remarquer que le problème se pose surtout le mercredi. Il signale que le problème pourrait être résolu en réduisant le temps de la récréation c'est-à-dire 10 minutes au lieu de 15 minutes, mais qu'il poserait problème aux professeurs qui sont sur les 2 sites. Il rappelle que le temps réglementaire d'une séquence est de 55 minutes.

M. FREUND propose donc de maintenir les horaires encore une année scolaire et de les revoir lors de la rentrée 2010 après la fusion et de donner des dérogations ponctuelles pour le mercredi.

M. FREUND informe qu'à la rentrée 2009 il n'y aura pas de cours le mercredi après midi pour le lycée en espérant qu'il n'y aura pas d'impact sur l'U.N.S.S. qui continue de fonctionner le mercredi après midi.

A terme cela fera gagner des moyens sur la vie scolaire ainsi que sur les A.T.O.S.S.

M. FREUND propose donc de voter les horaires en l'état de manière provisoire, les membres du Conseil d'Administration adoptent les horaires à l'unanimité dans ses conditions.

POINT 4 – CFA

M. FREUND passe la parole à M. STOFFEL, mais avant le remercie pour son travail concernant les échanges avec l'Allemagne et informe les membres du Conseil d'Administration qu'il est la personne ressource pour les échanges.

4.1- PROJET PEDAGOGIQUE

Dès la rentrée, nous avons mis en place **les actions correctives** proposées dans le projet déposé au Service Académique de l'Apprentissage en mai dernier, notamment pour :

- **éviter les ruptures et les décrochages** en cours de formation,
- pour **augmenter les taux de réussite en CAP**,
- pour promouvoir les **poursuites d'études** et
- pour **harmoniser les procédures de soutien et les pratiques de travail en équipes de professeurs.**

Plusieurs conseils d'enseignements ont permis au courant de l'année de mettre en place des stratégies pédagogiques indispensables à leurs réussites.

Une commission de professeurs s'était intéressée à la fois :

- au « **Nouveau projet de soutien aux apprentis en difficulté** » : projet qui visait à mettre en place des **professeurs tuteurs** à l'issue des deux tiers des temps de cours passés avec les professeurs des enseignements généraux et

- à l'**organisation des rencontres de début de formation des apprentis de 1^{ère} année avec leurs parents, leurs maîtres d'apprentissage et les professeurs du CFA.**

Cette commission avait réajusté le « protocole de positionnement » mis en place dans les semaines 41 et 43 (en octobre).

Une autre commission de professeur avait redéfini des processus pour :

- **amplifier** via le **Livret d'apprentissage** la liaison CFA / Entreprises et valoriser le dispositif de positionnement des apprentis en partenariat avec les maîtres d'apprentissage et les familles.

A ce sujet : la commission a réajusté le « barème semestriel d'évaluation du livret d'apprentissage.

Suite à ces travaux de réflexions pédagogiques nous avons pu mettre en place les **actions correctives**, telles prévues au **Contrat d'initiatives et de progrès** avec la Région Alsace.

C'est-à-dire nous avons proposé de manière encore plus suivie des dispositifs d'aide au travail au CFA et au domicile de l'apprenti qui soient ***l'expression d'une stratégie commune de tous les enseignants ou des équipes pédagogiques.***

Nous avons créé des procédures efficaces de repérage et de suivis différenciés, construit des projets professionnels personnalisés avec ces apprentis par des accompagnements de professeurs qui n'étaient pas forcément les professeurs référents et

- nous avons pu nous associer des formations d'initiative académique sur l'accompagnement de l'apprenti pour renforcer sa motivation.

(Conférences débats : « **la constante macabre** » ou comment a-t-on découragé des générations d'élèves par M. André ANTIBI d'une part, et, d'autre part deux journées de formation sur la gestion de classe « **Hétérogénéité- jeunes en difficulté** » par M. François MULLER.)

Au résultat, ces actions, comme vous pourrez le constater dans les fiches d'évaluations ci-jointes, auront répondu aux priorités transversales suivantes :

- **Priorités d'égalité des chances** : en accompagnant les apprentis les plus faibles et en leur donnant à chacun les mêmes chances de réussite à l'examen et à l'insertion professionnelle.
- **d'innovation** : en développant de nouveaux outils et pratiques pédagogiques, le CFA s'inscrivant ainsi dans une démarche d'innovation.
- **d'intérêt public** : car l'obtention d'une qualification reconnue est un facteur important pour l'insertion durable dans le monde du travail. En cela le « Contrat d'initiatives et de progrès du CFA » s'inscrit dans une dynamique de développement durable, pilier d'équité sociale.
- **d'intégration des personnes en grande difficulté, voire handicapées**, par l'adaptation de parcours pédagogiques spécifiques, qui concourent à l'acceptation de ces personnes dans la vie professionnelle et citoyenne.

Ces axes ont été définis par des **équipes pédagogiques** qui ont associé, en règle générale des enseignants de différentes disciplines.

Les actions ont été élaborées pour répondre aux besoins de formation identifiés lors des **rencontres « individuelles » de début de formation.**

Après avis favorable du Conseil de Perfectionnement, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le Bilan de fonctionnement de l'année scolaire 2008/2009 présenté par le Directeur adjoint du C.F.A.

4.2- PLAN PLURI – ANNUEL D'EQUIPEMENT

M. STOFFEL rappelle les 3 objectifs visés à travers les actions composant le Contrat d'Initiatives et de Progrès vu en détail par le Conseil de Perfectionnement :

1^{ère} priorité : **Eviter les ruptures et les décrochages en cours de formation**

(Objectifs 2 et 3 du projet d'Académie 2007-2011)

2^{ème} priorité : **Augmenter les taux bruts de réussite, notamment au CAP, promouvoir les poursuites d'études, en s'appuyant sur la sérénité du climat et l'ouverture culturelle**

(Objectifs 3 et 4 du projet d'Académie 2007-2011)

3^{ème} priorité : **Harmoniser les procédures et les pratiques de travail en équipe, mieux communiquer à l'interne et à l'externe, avec nos partenaires**

(Objectifs 5 du projet d'Académie 2007-2011)

M. BETSCHA fait remarquer que les Bac Pro 3 ans sont une période longue et que les patrons ne sont pas d'accord pour mettre en place ce type de formation.

M. FREUND signale que la Chambre des Commerces et d'Industrie est inquiet concernant le Bac Pro 3 ans et qu'il n'y a pas eu de concertation avec le milieu professionnel. Il y a un réel problème surtout dans l'industrie.

Le CFA a demandé des ouvertures en Bac Pro 3 ans en Bois, Vente et Automobiles, l'autorisation a été donné mais il y a peu d'espoir pour le Bois. S'il n'y a pas assez d'apprentis le CFA ne pourra pas ouvrir.

M. FREUND le déplore d'autant plus que le lycée à sacrifier la section au lycée dans l'optique d'une ouverture au CFA qui la compenserait.

M. FREUND informe que le Bac Pro 2 ans au CFA continuera mais que le programme sera celui des 2 dernières années du Bac Pro 3 ans.

M. BETSCHA constate donc que le nombre de postes rétréci mais que les classes ne diminueront pas.

M. STOFFEL espère que d'ici 2012 il y aura un examen de niveau 3 peut être BTS.

M. BETSCHA demande comment ça va se passer pour Mme LINTZ à la rentrée prochaine ?

M. STOFFEL informe que Mme LINTZ à un contrat vacataire de 200 heures, que le CFA pourra peu être lui proposer un mi temps Lettres, mais qu'elle ne pourra alors plus faire de soutien.

4.3- TABLEAU DES HEURES

M. STOFFEL signale que le tableau a été vu en détails au Conseil de Perfectionnement. Le tableau des heures du CFA reprend par classes et par disciplines les besoins horaires. Il permet de dégager le nombre de postes nécessaires par discipline et de renseigner le tableau des emplois.

M. FREUND signale que la conséquence de ne pas pouvoir ouvrir le Bac pro 3 ans Bois implique que M. TSCHUPP aura un mi temps au lycée d'Obernai pour un an.

M. STOFFEL signale qu'au vu du tableau des heures il en résulte une création maximale d'un mi temps en Lettres et une création minimale d'un mi temps en Maths – Sciences.

M. FEISTHAUER demande si les derniers professeurs arrivés au CFA auront les Bac pro 3 ans.

M. STOFFEL répond que non, qu'en principe les derniers arrivés auront les classes les plus faciles

Après avis favorable du Conseil de Perfectionnement, les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le tableau des heures d'enseignement nécessitées par le fonctionnement du CFA pour l'année scolaire 2009/2010.

4.4- TABLEAU DES EMPLOIS

M. STOFFEL commente le tableau ci-dessous :

DISCIPLINES		Postes gagés			Heures gagées	Contractuels		Vacations	HSA	
		Nbre postes	Heures contrats	apports heures		Nbre postes	Heures contrats		HSA CFA	HSA Lycée
Lettres / Histoire / VSP	3967	1	504	144		2	1296	200	17	
Lettres / Allemand / VSP		1	648			1,5	972			
Anglais						0,62	378			
Math/Sciences/Electronique	2742	1	648	72		2,5	1620		356	120
Arts appliqués	708					1	648		68	
EPS + SST	836					1	720		136	
Coiffure	752					1	648	112		
Boulangier/Pâtissier	640					1	648			
Mécanique autom.	1362	1	648			1	648		7	
Dessin technique	184	0,17			108					76
Menuisier	1490	0,33	216			2	1296		3	
Maçon	804					1	648		164	
Taille de Pierre	762					1	648	96	18	
Peintre	640					1	648		22	
Vente/Poissonnier	408					0,5	324		88	
Inst. Sanitaire	1332					2	1296		92	
Gestion. Enseign. Jur	680					1	648		40	
	17307	4,5	2664	216	108	20,12	13086	408	1011	196

AUTRES PERSONNELS	Contractuel	Postes gagés
Directeur-adjoint	1	
CPE	1	
Secrétariat admin.		1,8*
Secrétariat intendance	0,7	
Personnel de service		2
Assistant Education	1?	
	2,7	2

* le remplacement du départ à la retraite pourra être effectué sur un poste gagé ou contractuel selon les candidatures reçues.

Après avis favorable du Conseil de Perfectionnement, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le tableau des emplois pour l'année scolaire 2009/2010 avec un volume de 400 heures de suppléance.

Il entraîne la signature des contrats en application de ce tableau.

Il autorise la signature des contrats pris pour remplacement, maladie, congé de maternité, accident ou prise de congé rémunéré ou non en application du présent tableau des emplois.

POINT 1 – RAPPORT ANNUEL DU CHEF D'ETABLISSEMENT ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA RENOVATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

M. FREUND commente le rapport annuel distribué aux membres du Conseil d'Administration et consultable en ligne sur le site Internet du lycée.

M. FREUND rappelle que le lycée a déposé son projet de contractualisation auprès des autorités académiques, après l'avoir fait approuver par son Conseil d'Administration.

La réflexion s'est poursuivie cette année à l'occasion de diverses réunions, et le Conseil Pédagogique s'est penché sur le fruit de ces différents travaux. A la rentrée prochaine, les trois axes de la contractualisation seront complétés par un projet éducatif et pédagogique qui sera le 4^{ème} axe de notre futur projet d'établissement. Il comprendra également les volets :

- Plan de Prévention de la violence : PPV
- Education à l'Orientation
- Sécurité

M. FREUND nous informe que l'Inspecteur d'Académie vient de répondre. Il nous renvoie que l'établissement à une bonne contractualisation et nous renvoie trois points d'observations.

1- Mettre l'échéance à 2013 au lieu de 2012.

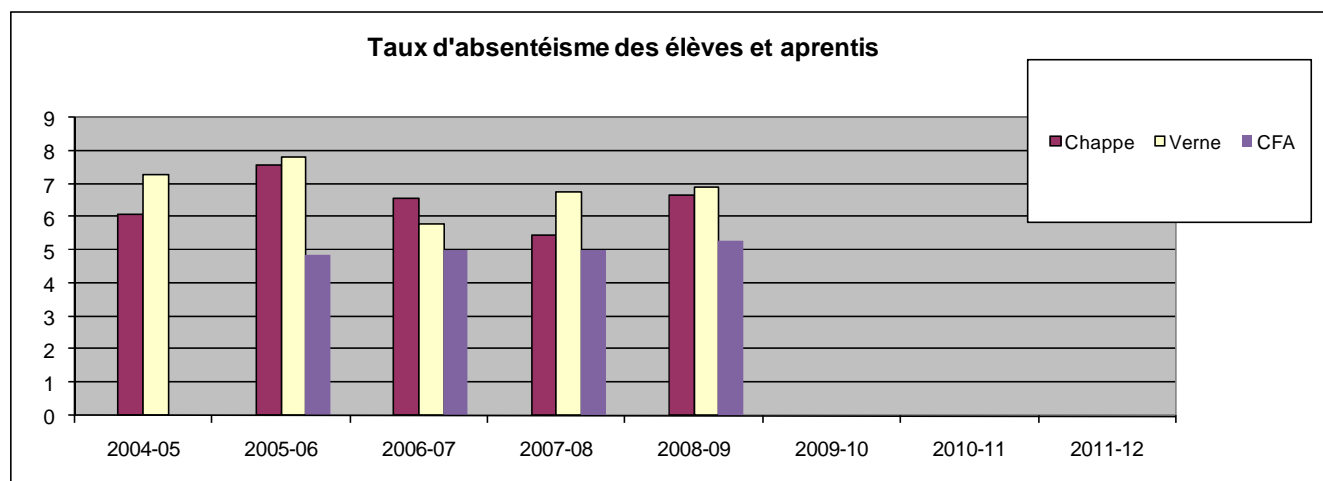
2- Volume important d'H.S.E. M ; FREUND lui explique que se sont des H.S.E. dégagées sur la D.H.G.

3- Il demande plus d'ambition sur l'absentéisme qui est de 6 %, il nous demande 5 % en 2013. Ce qui voudrait dire qu'il faudrait gagner un quart de point par an.

M. FREUND nous renvoie au point 8 du rapport.

Lutte contre l'absentéisme

La politique de lutte contre le décrochage scolaire a partie liée avec la **lutte contre l'absentéisme**.



Notre taux annuel est de 6,89%. Ce chiffre très légèrement en hausse peut s'expliquer par la prise en compte cette année de l'UPI où il y a un élève «fantôme», ainsi que par le fait que nous avons un élève «fantôme» en 3DP6, et plusieurs autres en 1BIND, en TBIND et en 2MS. Chacun cumule plus de 130 ½ journées d'absences. Les CPE notent néanmoins une nette progression des élèves absents puisque 52 élèves ont été signalés contre 33 l'an passé. Il faut également noter par exemple que dans la classe de 1 BAC COM un quart de l'effectif pratique l'école buissonnière et ceci malgré nos actions pour les rendre plus responsables. De fait, les signalements à l'Inspection Académique ont été plus nombreux et proportionnels aux taux d'absentéisme constatés en raison des différentes démarches entreprises pour contraindre ces élèves à fréquenter l'école avec assiduité.

Lutter contre le décrochage et les ruptures c'est d'une certaine manière créer des sursis à l'abandon et donc à la désinscription des élèves les plus fragiles. Cette lutte peut donc paradoxalement – et au moins dans un premier temps – être corrélée avec une légère augmentation de notre taux d'absentéisme comme nous le constatons cette année.

Pour l'année prochaine, nous allons créer une procédure d'alerte afin que tout absentéisme anormal nous contraigne de faire le point sans délai avec le jeune et sa famille, avant d'envisager un retour en classe. Le jeune, devant la famille et la direction, devra s'engager par contrat à suivre sa scolarité avec plus d'assiduité. Nous avons constaté cette année, sur l'une ou l'autre situation difficile, que cette fermeté était non seulement appréciée des familles, mais qu'elle s'avérait efficace dans l'amélioration de la situation

Ce présent rapport annuel se structure autour des objectifs nouveaux de la contractualisation. Il s'appuie, notamment dans ses préconisations, sur l'important travail de réflexion mené par les équipes

pédagogiques tout au long des phases d'autoévaluation puis de contractualisation. Des liens intégrés au texte permettent au lecteur de trouver des ressources en ligne élaborées par le lycée.

M. FEISTHAUER constate qu'il y a contradiction entre la volonté de fermeté et la fait de vouloir éviter les ruptures car la fermeté peut amenée des ruptures plus nombreuses.

Il pose également la question : qu'est ce qu'un justificatif acceptable au regard des parents qui couvrent certaines absences ?

M. FREUND constate qu'un élève quitte l'établissement si la pression est trop forte à cause de l'absentéisme.

Mme DI LORETO informe que très souvent l'absentéisme est un signal d'un élève prêt à décrocher.

M. FEISTHAUER demande que les élèves fantômes soient rayés sur nos listes afin de ne pas apparaître dans le taux d'absentéisme.

M. FEISTHAUER constate qu'avec la réforme des Bac Pro 3 ans il ne sera plus possible de réorienter un jeune qui ne voit pas le sens dans son métier et cela pose problème et engendre de l'absentéisme.

M. FREUND propose au vote les 3 points de l'Inspecteur d'Académie.

Les membres du Conseil d'Administration acceptent à l'unanimité les 3 points de l'Inspecteur d'Académie.

M. FREUND passe la parole à M. BERTIN pour le remplacement des professeurs dispositif organisé efficacement.

Si les résultats sont bons, c'est grâce aux équipes qui se sont réellement mobilisées face à l'ensemble des difficultés des élèves, habituelles il est vrai en lycée professionnel. Sur les volets didactiques et pédagogiques, les collègues ont le souci de donner du sens à leur enseignement, de mettre en place des démarches qui favorisent la réussite de tous, y compris des plus en difficulté. **Ils ont joué à nouveau le jeu du remplacement de leurs collègues absents** comme l'indiquent les excellents résultats à ce niveau, en progression encore à l'heure où l'on note par ailleurs davantage de départs en formation.

	NBRE HEURES A REMPLACER	NBRE HEURES REMPLACEES	%	DONT TZR ETS	%	DONT PROFS ETS	%
2007	1605	541	33,7	301	55,64	240	44,36
2008	2115	676	31,96	228	33,77	448	66,27
2009	2403	726	30,21	105	14,4	621	85,5
2010							
2011							

M. BERIN commente ensuite le bilan de l'aide aux élèves. Sur le plan pédagogique, **un dispositif d'aide a été expérimenté cette année, avec succès.**

Un premier bilan : Le dispositif a compté 17 enseignants réguliers engagés dans l'action, certains ayant rejoint l'action au fil des semaines : 7 sont des enseignants du domaine professionnels, 10 relèvent de l'enseignement général.

Au total 150 élèves ont bénéficié de l'aide depuis le début de l'année, soit : 102 élèves sur Chappe et 48 pour Verne.

Il faut préciser qu'un certain nombre d'entre ces élèves viennent deux à trois fois sur la période tant sur Chappe que Verne.

S'ils étaient comptabilisés comme élèves à part entière cela donnerait : 139 élèves au Chappe et 64 élèves au Verne, soit 203 élèves.

M. FREUND présente les projets.

L'objectif d'ouverture à la culture et au monde a encore fait l'objet de belles initiatives cette année (sorties, lycées au cinéma, visites diverses), souvent en partenariat avec les CDI, ce dont il faut se féliciter. Plusieurs actions ambitieuses et médiatisées ont eu lieu dans l'établissement.

M. FREUND félicite la vie scolaire et l'équipe C.V.L. pour leurs investissements.

M. FEISTHAUER demande de refaire un courrier concernant le poste de documentaliste avec le lycée Leclerc.

M. FREUND répond qu'il fera un courrier en septembre 2009.

M. FREUND commente les perspectives 2009 de l'objectif 3. Il informe que les élèves verront inscrit pour le projet de l'accompagnement personnalisé sur le créneau du jeudi 13h – 14h.

Ce créneau sera réservé à

- Laide aux élèves un jeudi sur le site Chappe et un jeudi sur le site Verne.
- Heure de méthodologie
- Tutorat d'élève
- Heure de Vie Scolaire

M. FREUND continue ensuite avec la prise en charge globale des questions éducatives.

Si, pour les professeurs, les difficultés didactiques et pédagogiques ne manquent pas, au regard du niveau de certains élèves, l'inquiétude est de plus en plus forte en ce qui concerne les questions éducatives comme le relayent également les CPE et comme le montrent les sanctions prises cette année, surtout sur le site industriel. Ainsi, du point de vue de la Vie Scolaire, un **travail déterminant a été effectué cette fin d'année pour partir sur de nouvelles bases l'année prochaine et refonder les procédures liées au suivi mais également aux punitions et aux sanctions des élèves**. Ces procédures seront applicables dès septembre prochain. Bilan des sanctions et punitions prises :

	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09
avertissements 2 sites				22
avertissements CFA				35
cartons rouges CC	136	182	93	123
cartons rouges JV	237	218	276	276
cartons rouges CFA	110	76	64	80
exclusions provisoires CC	12	41	17	13
exclusion provisoire JV	48	64	62	51
Retenues			793	1399

Le tableau démontre l'inflation de certaines punitions scolaires. A l'heure de ce bilan, les réflexions ne sont pas arrêtées mais s'organisent autour des éléments suivants :

	Documents à utiliser	Procédure possible
Absence	Carnet à souche	Traitement de l'école buissonnière : retenue faite à la vie scolaire+ mesures habituelles de suivi.
Retard	Carnet de correspondance	Un élève en retard doit être passé par la Vie Scolaire. Le Vie Scolaire le retient le soir (si possibilité en fonction des transports) ou programme une sanction de type « manquement au RI » envoyé aux parents : - 3 retards : 1 mesure de réparation au lycée - 3 courriers : 1 mesure de TIG chez un partenaire extérieur (Emmaüs ...)
Retenue	Carnet de correspondance Avis de retenue	La retenue est faite dans un autre cours du professeur quand l'élève est libre. Ceci est organisé par chaque professeur qui pose la punition et renseigne le carnet de liaison
Incident	Carnet de correspondance	L'élève a oublié ses affaires ou dérange la classe : punition et/ou travail supplémentaire donné par l'enseignant. Appel aux parents (CPE et/ou enseignant). Si les incidents persistent : fiche de suivi.
Exclusion de Cours	Rapport au chef d'établissement Rappel : cette mesure doit être exceptionnelle	1 ^{ère} possibilité : le professeur confie l'élève à un autre collègue proche. Pas de procédure particulière à faire au niveau administratif 2 ^{ème} possibilité : L'élève est confié à la Vie Scolaire : il y est alors accompagné par un camarade. Il est mis à l'écart dans une salle prévue et rédige un rapport des faits. Dans un deuxième temps, dans la même journée, l'enseignant complète le rapport au chef d'établissement qu'il remet au CPE. Selon la gravité le CPE peut contacter la famille pour une prise en charge immédiate de l'élève ou uniquement informer la famille.
Absentéisme	ENTEA courrier famille Entretien et engagement	Chaque membre de l'équipe éducative peut faire une « alerte » sur ENTEA Au-delà de 6 demi-journées injustifiées, rencontre organisée par la Vie Scolaire avec les parents et le jeune. Mise en place d'une sanction avec sursis et d'un engagement écrit
Dérive d'une classe	Info sur ENTEA	Circulaire émanant du PP à tous les professeurs de la classe, CPE et direction proposition d'un conseil d'enseignement proposition d'un conseil de classe ouvert

Exclusion de l'établissement	Courrier proposé par les CPE, arrêté par le proviseur, envoi sur ENTEA et par courrier à la famille	Courrier envoyé dans les 48h Toute l'équipe pédagogique en est informée Retour dans l'établissement en présence de la famille, rencontre avec un membre de l'équipe de direction
Commission éducative	L'opportunité de la réunion peut être proposée par CPE ou P.P.. La décision relève de l'équipe de direction	Utile lorsque les autres punitions et sanctions ne portent pas leurs fruits Convocation réalisées par JA, secrétariat direction procédures et membres : voir détails sur site Web

Mme DI LORETO constate une forte augmentation des retenues et donc se demande si elles servent encore à quelques choses.

M. FREUND explique que la retenue reste une sanction possible mais que celui qui prononce la sanction devra en assumer la réalisation. Ce n'est pas raisonnable de bloquer deux surveillants pour des retenues le mercredi après-midi, dès lors qu'il n'y aura plus de cours assurés et plus aucun CPE disponible

M. FEISTHAUER répond qu'il est d'accord avec le constat, à savoir une inflation importante des exclusions et des sanctions mais que la solution retenue passe d'un extrême à l'autre. On passe d'un système un peu trop tolérant avec les sanctions à un système qui les rend plus difficile car l'enseignant s'auto-sanctionne en mettant une retenue.

M. FEISTHAUER s'interroge par ailleurs sur l'indicateur de réalisation de l'objectif 3, à savoir 3 nouveaux cahiers des charges par an : ce n'est pas le nombre de cahier des charges qui améliore le fonctionnement.

M. FREUND répond qu'il ne faut pas faire une fixation sur les chiffres, qu'ils servent simplement d'indicateurs.

M. JOFFROY répond que lui même ne met jamais de retenue mais qu'elle reste un moyen pour certains collègues de sanctionner et qu'il est un peu rapide de s'en priver.

M. FEISTHAUER rajoute qu'il se voit mal intégrer les collés dans ses classes difficiles de 3DP6 ou de TBIND.

M. FREUND répond qu'il ne veut plus organiser des mercredis après midi avec 40 collés, parmi les élèves les plus difficiles du Lycée confiés à des Assistants d'Education. Par ailleurs, la suppression des cours le mercredi après midi permettra de dégager des moyens tant en vie scolaire qu'au secrétariat.

M. JOFFROY estime que ce ne sont pas les enseignants qui sont responsables de l'inflation des retenues mais c'est souvent la Vie Scolaire elle-même et que donc le problème reste entier. Par ailleurs la première possibilité concernant les exclusions est difficile à mettre en œuvre. Cette méthode, que certains ont suggéré en groupe de travail ou en conseil pédagogique (envoyer l'élève chez un collègue à l'étage), est possible dans des cas ponctuels mais pas avec un élève particulièrement remuant.

M. FREUND rappelle qu'il est toujours possible d'exclure un élève et de l'envoyer à la Vie Scolaire en faisant un rapport au Chef d'Etablissement.

M. FEISTHAUER craint que ces dispositions puissent créer des tensions au sein des équipes et que beaucoup de collègues, en gérant eux-mêmes les problèmes de discipline, voient leur stress augmenter considérablement.

Suite aux différents échanges M. FREUND propose de voter le rapport annuel.

Le Conseil d'Administration approuve le rapport annuel ainsi que le contrat d'objectif intégré dans ce rapport par 14 voix Pour et 2 Abstentions. Le rapport s'articule autour des trois axes prévus dans le contrat d'objectifs, déjà validés en Conseil d'Administration le mardi 13 mai 2008.

POINT 2 – REGLEMENT INTERIEUR

M. FREUND fait lecture des différents passages à modifier dans le règlement intérieur du Lycée / CFA, eu égard notamment au débat évoqué plus haut sur les sanctions. Il signale les rajouts et suppressions :

Paragraphe I.2.1. Gestion des retards et des absences

Suppression : Retards : L'élève en retard se rend à la Vie Scolaire muni de son carnet de correspondance dès son arrivée au lycée. Des retards répétés et abusifs font l'objet d'une sanction (le 4^{ème} est sanctionné).

Rajout : Manquements : Des manquements répétés à l'obligation d'assiduité feront l'objet d'un signalement à l'Inspection Académique et d'une convocation de l'élève et sa famille avec une demande

d'engagement écrit. En cas de manquement grave à l'obligation d'assiduité, une commission éducative ou un conseil de discipline pourra être réuni.

Paragraphe III.2.1. Les punitions scolaires

Suppression : Les **punitions scolaires** concernent essentiellement certains manquements mineurs aux obligations des élèves, et les perturbations dans la vie de la classe ou de l'établissement. Considérées comme des mesures d'ordre intérieur, elles peuvent être prononcées par les personnels de direction, d'éducation, de surveillance et par les enseignants ; elles pourront également être prononcées, sur proposition d'un autre membre de la communauté éducative, par les personnels de direction et d'éducation.

- **inscription sur le carnet de correspondance** : celui-ci doit alors être signé par les parents. Si ce n'est pas le cas, l'élève est envoyé à la vie scolaire qui téléphonera à la famille pour l'informer.

- **excuse orale ou écrite** exprimée par l'élève

- **devoir supplémentaire** qui peut être rédigé sous surveillance, assorti ou non d'une retenue ;

- **exclusion ponctuelle d'un cours** : L'élève, accompagné du délégué de classe est alors tenu de se présenter à la vie scolaire où il sera pris en charge. Justifiée par un manquement grave, elle doit demeurer tout à fait exceptionnelle et donner lieu à une inscription dans le carnet de correspondance qui sera visé par le CPE.

- **retenue** pour faire un devoir ou un exercice non fait. Un courrier est envoyé aux familles pour les en informer.

Rajout : - **exclusion ponctuelle d'un cours** : - 1^{ère} possibilité : le professeur confie l'élève à un autre collègue dans une salle voisine, 2^{nde} possibilité : l'élève est confié à la Vie Scolaire : il y est alors accompagné par un camarade. Justifiée par un manquement grave, elle doit demeurer tout à fait exceptionnelle et donner lieu à une inscription dans le carnet de correspondance qui sera visé par le CPE.

- **retenue** pour faire un devoir ou un exercice non fait. Un courrier est envoyé aux familles pour les en informer. La retenue est programmée et surveillée par celui qui la prononce. L'adulte qui prononce la sanction en informe la Vie Scolaire.

Paragraphe III.2.2. Les sanctions disciplinaires

Rajout : **Avertissement ou blâme** :

Il constitue une réprimande, un rappel à l'ordre verbal et solennel, qui explicite la faute et met l'élève en mesure de la comprendre et de s'en excuser. Adressé à l'élève en présence ou non de son ou ses représentants légaux par le chef d'établissement, il peut être suivi d'une mesure d'accompagnement d'ordre éducatif.

- le « manquement au règlement intérieur » peut faire l'objet d'un courrier d'avertissement. Trois courriers donneront lieu à une journée de travail d'intérêt général chez un partenaire extérieur ou au lycée avec l'accord du jeune et de sa famille.

Le Conseil d'Administration approuve les modifications apportées au Règlement intérieur de l'Etablissement. Le nouveau règlement intérieur applicable à la rentrée est joint en annexe ainsi que la Charte informatique.

Le Paragraphe sur les retenues (**Point III.2.1**) est adopté par 8 voix Pour, 6 voix Contre et 2 Abstentions.

Le Paragraphe sur les manquements au règlement est adopté par 13 voix Pour et 3 Abstentions

POINT 3 – CALENDRIER DES STAGES ET CONVENTIONS

M. FREUND donne la parole à M. KELHETTER

3.1 –CONVENTIONS

M. KELHETTER présente les nouvelles conventions de stage de niveau IV et V. Les conventions de stages concernés sont :

- Stage d'initiation des collégiens de 4^{ème}
- Stage des élèves de 3^{ème} DP
- Stage des élèves CAP / BEP / BAC PRO
- Stage sur la base de Drachenbronn
- Stage à la SNCF

M. KELHETTER précise que la modification essentielle concerne la déclaration à effectuer en cas d'accident du travail pendant le stage : auparavant le Chef d'Entreprise prévenait le Chef

M. FREUND répond qu'il comprend que M. FEISTHAUER défende une position syndicale mais que la bonne décision est celle qui préserve l'intérêt général, et celui de la TBIND en particulier. Si les stages décalés devaient permettre à la classe de fonctionner au mieux, ce serait dommage de s'en priver.

Les membres du Conseil d'Administration adoptent par 6 voix pour, 5 voix Contres et 4 Abstention le calendrier des stages en entreprise pour les différentes sections pour l'année scolaire 2009/2010.

POINT 5 – ORGANISATION FINANCIERE ET COMPTABLE

5.1 – DBM

LYCEE

5.1.1 – DBM N°04/05/06/07/08 2009 POUR INFORMATION DE L'EXERCICE 2009

L'Intendante présente les décisions budgétaires modificatives n° 04/05/06 /07/08 de l'exercice 2009 pour information.

La finalité de ces DBM est explicitée dans le tableau joint ci - dessous ainsi que le montant des sommes concernées.

Il s'agit pour l'essentiel de l'ouverture des crédits du Plan pluriannuel culturel qui se décline en axes et en actions, le Lycée des Métiers jouant un rôle pilote en ce domaine, la plus grande partie du financement provenant de la Région Alsace.

Chaque code de gestion correspond à l'origine du financement (« R » pour Région, « E » pour Etat), au numéro de l'axe (de 1 à 4), le dernier chiffre indiquant le numéro de l'action.

DBM n°04

* Ouverture d'une Subvention Région pour création d'un TGBT au chapitre J1 (Transformateur général basse tension) 9 000,00 €
tenant compte des financements
par axe et par action -8 381,00 €

DBM n°05

* Ouverture des lignes ouvertes au chapitre 001 et au chapitre 002 et concernant le Plan pluriannuel pour les mêmes raisons que la DBM n°04 -7 800,00 €

DBM n°06

* Réouverture par axe et par action du Plan pluriannuel culturel, celui-ci étant fractionné entre les chapitres J31, N1 et N3, chaque un co-financement Région (SR) et Etat (SE), voir une participation des familles (chapitre N3) ou de l'établissement se répartissant air
crédits Région : 11 171,91 €
crédits Etat : 4 269,08 €
participation des familles : 900,00 €
participation du Foyer : 700,00 €

DBM n°07

* Ouverture de la subvention Région pour théâtre du Potimarron (hors plan pluriannuel) au chapitre J31 3 100,00 €
* Subvention du Rectorat pour un flyer (hors subvention projet Bravo) au chapitre R4 3 320,00 €
* Ouverture subvention Région pour Entea au chapitre D 2 652,73 €
* Réouverture d'un reliquat Etat (hors crédits globalisés) pour TGBT (Transformateur général basse tension) 640,05 €

DBM n°08

* Ouverture d'un compte manquant au chapitre L2 : 62854 par virement à partir du compte existant 62855 4 000,00 €
* Ouverture d'un compte manquant au chapitre L2 : 60641 par virement à partir du compte existant 6068 2 000,00 €
* Ouverture des crédits au chapitre N3 pour le voyage à La Masine des élèves (championnat de France UNSS) 1 490,00 €
* Ouverture des crédits au chapitre N3 pour le voyage à Bayeux des élèves (championnat de France UNSS) 3 008,20 €

Le Conseil d'Administration prend acte de toutes ces informations.

5.1.2 – REPARTITION DES CREDITS GLOBALISES

Le Conseil d'Administration approuve la répartition des crédits globalisés attribués par le Rectorat pour l'année 2009 et détaillée ci - dessous ainsi que la réaffectation des reliquats des années précédentes selon le même principe.

	Code de gestion	Chapitre	Nouvelle dotation à répartir (2009)	Solde au 31/12/2008	Total à ouvrir	Déjà ouvert au budget et par DBM	DBM pour vote d'ajustement
<i>Stages en entreprise</i>	SESTG	J2	12 825,73 €	174,27 €	13 000,00 €	12 000,00 €	1 000,00 €
<i>Manuels scolaires 3ème professionnelle</i>	SE3PR	A2	531,69 €	68,31 €	600,00 €	222,58 €	377,42 €
<i>Droit de reprographie</i>	SECFC	A2	524,49 €	301,58 €	826,07 €	840,00 €	-13,93 €
<i>Maintenance/Logiciels au A2</i>	SELMA	A2	400,00 €	989,79 €	1 389,79 €	1 000,00 €	389,79 €
<i>Maintenance/Logiciels au J1</i>	SELMA	J1	400,00 €		400,00 €		400,00 €
<i>Bac Pro Ml (initiation à la techno. Pneumatique)</i>	ZD	ZD	2 000,00 €		2 000,00 €		2 000,00 €
<i>Rénovation physique chimie en bac pro</i>	A2	A2	1 740,00 €		1 740,00 €		1 740,00 €
<i>Aide pédagogique complémentaire</i>	SEAPC	J38	486,31 €	1 384,45 €	1 870,76 €	1 384,45 €	486,31 €
<i>Centre d'Education à la santé et à la citoyenneté</i>	CESC		200,00 €		200,00 €		200,00 €
<i>Fonds social lycéen</i>	SEFSL	F	2 425,66 €	774,34 €	3 200,00 €	3 000,00 €	200,00 €
<i>Sorties culturelles (Programme d'animation)</i>	SEA24	N3	1 000,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €
			22 533,88 €	3 692,74 €	26 226,62 €	19 447,03 €	6 779,59 €

DOTATION THEORIQUE 2009	23 078,04 €
RELIQUATS	544,16 €
SUBVENTION REELLE 2009	22 533,88 €

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ce point.

5.1.3 – DBM N°09/2009 POUR VOTE DE L'EXERCICE 2009

L'Intendante présente la décision budgétaire modificative n°09 de l'exercice 2009 pour vote. Celle-ci opère les ajustements de crédits nécessités par la répartition des crédits globalisés sur les différents chapitres concernés pour un montant de 6 779,59 euros ; Elle ouvre aussi en ressource nouvelle au chapitre C la somme de 6 900,00 € correspondant à l'indemnisation due aux dégâts liés à la chute de la foudre en 2006 et à la tempête de 2008. Enfin elle opère les prélèvements sur fonds disponibles suivants :

- 10 500,00 € au service général pour abonder le chapitre C (pour 3 100,00 €), le chapitre D (pour 5 400,00 euros) et 2 000,00 € au chapitre ZD pour l'achat à prévoir des 2 serveurs administratifs totalement obsolètes.
- 2 000,00 € au chapitre ZD sur les fonds disponibles de l'EMOP pour l'achat d'un niveau laser et de matériel de soudure.
- 4 000,00 € au chapitre ZD sur les fonds disponibles de la reprographie pour financer l'achat de mobilier destiné à l'accueil et à la reprographie.
- 1 000,00 € au chapitre R4 pour le projet LEONARDO.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ce point.

5.1.4.- MODIFICATION DE L'EPCP 2009

Vu le Code de l'Education
Vu le Décret 85-924 du 30 août modifié,
Vu le Code des Marchés publics,
Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le nouvel état prévisionnel pour l'année 2009 du lycée résultant des modifications opérées depuis le Conseil d'Administration précédent.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ce point.

5.2 –CONVENTIONS

LYCEE

5.2.1. - MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE STAGE EN ENTREPRISE POUR LES ELEVES

Le Conseil d'Administration renouvelle en adaptant les modalités de prise en charge des surcoûts occasionnés par les stages des élèves en entreprise. Celles-ci sont régies par la note de service 93-179 du 24 mars 1993 dont l'objectif est d'éviter aux familles un surcoût de restauration, de transport et éventuellement d'hébergement pendant ceux-ci. Pendant les stages, les élèves sont réputés externes. Les internes et les demi-pensionnaires bénéficient d'une remise d'ordre totale ou partielle (si l'interne dort au Lycée) sauf s'ils prennent leur repas au service de demi-pension. Le montant de la remise d'ordre est basé sur le taux de remise voté chaque année par le Conseil d'Administration avec les tarifs. La remise est effectuée à la fin du stage. Pour les frais de restauration, une somme correspondant au taux de remise voté est neutralisée par repas : elle correspond au coût moyen estimé d'un repas qui reste à la charge des familles. Les sommes engagés par les familles sont remboursées dans la limite de 6,10 euros. En cas de présentation d'un

ticket de caisse autre que celui d'un commerce de restauration (exemple ticket d'une grande surface) aucun remboursement ne sera effectué.

Pour **le transport**, le remboursement est effectué depuis le domicile jusqu'au lieu de stage dans la limite d'un aller-retour par jour, les 6 premiers kilomètres et les déplacements de Saverne à Saverne étant neutralisés. Le remboursement est effectué sur la base du tarif SNCF de 2^{ème} classe soit sur présentation du ou des billets soit sur la base du barème SNCF en cas de perte. En cas de déplacement en voiture ou exceptionnellement en cyclomoteur, le barème SNCF est appliqué en tenant compte du nombre de kilomètres parcourus en se référant à la distance la plus courte donnée sur Internet par le site hébergeant le guide Michelin.

Pour **l'hébergement**, l'établissement prendra en charge les éventuels frais d'hébergement de ses élèves à proximité des lieux de stage trop éloignés pour permettre un retour chaque soir. Il sera recherché la solution la moins coûteuse (établissement scolaire en particulier). En cas d'hébergement chez un logeur, le remboursement se fera au vu d'une facture ou d'une quittance sur la base des taux de repas ou de nuitée votés chaque année avec les tarifs du Service d'hébergement.

En cas de **stage exceptionnel en un lieu très éloigné** (au-delà de 100 kilomètres), le remboursement se fera sur la base d'un seul aller-retour SNCF (début de stage/fin de stage), la subvention attribuée par l'Etat étant limitée. Cette disposition s'appliquera à partir de la rentrée de la nouvelle année scolaire.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ce point.

5.2.2.- PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT ET D'HEBERGEMENT DES MEMBRES DES JURYS DANS LE CADRE DU C.C.F.

Dans le cadre du C.C.F. (Contrôle continu en formation) des élèves du Lycée, les membres du Jury extérieurs à l'Etablissement verront leurs frais de déplacement, sur leur demande expresse, pris en charge sur la base des principes du décret 2006-781 du 3 juillet 2006, c'est-à-dire soit en appliquant la tarification SNCF 2^{ème} classe, soit les indemnités kilométriques prévues à l'article 10 de ce décret en cas d'utilisation d'un véhicule personnel autorisée par le Chef d'Etablissement.

La liquidation de ces frais sera imputée sur les crédits du Service spécial J1.

L'hébergement des membres du Jury sera pris en charge sur les crédits du même chapitre par application de la tarification du Service annexe d'hébergement du Lycée.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ce point.

5.2.3.- MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA DEMI PENSION

Le règlement intérieur de la Demi pension est modifié dans son paragraphe « Modalités de remise » par ajout d'un point dans l'article « La remise sera accordée dès le premier jour pour les motifs suivants : ...

« - à partir du jour qui suit la fin des examens pour les élèves ayant terminé leur cursus. »

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ce point.

5.2.4.- CONTRAT DE MAINTENANCE ET DE MISE A JOUR LOGICIEL EGIMMO

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'Etablissement à renouveler la signature du contrat d'abonnement pour la maintenance et la mise à jour du logiciel Egimmo destiné à permettre la saisie des inventaires du lycée et du CFA (licence multi site) pour 180 euros, chaque site réglant sa quote part sur son budget.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ce point.

5.2.5.- ADHESION A LA CONVENTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EMOP DE HAGUENAU

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'Etablissement à signer la Convention d'adhésion à l'EMOP d'Haguenau. Celle-ci devrait permettre en particulier à l'EMOP d'Haguenau de réaliser les travaux de métallerie nécessaires à la mise en sécurité du Lycée des Métiers suite à la réalisation du Document unique, cette section n'existant pas à l'EMOP du Lycée Jules Verne.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ce point.

5.2.6.- LICENCE ETABLISSEMENT DU LOGICIEL HABLEC 5BT

Le Conseil d'Administration autorise l'achat de la licence établissement du logiciel Habilec 5BT de la société PROCESS IMAGE d'Aix-en-Provence. Cette licence permet d'installer le logiciel sur l'ensemble des postes du Lycée des Métiers pour un montant TTC de 517,94 euros.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ce point.

5.2.7.- GROUPEMENT D'ACHATS : RENOUELEMENT DES ADHESIONS ET RECENSEMENT DE L'ETAT DES BESOINS

Le Conseil d'Administration renouvelle l'adhésion aux différents groupements d'achats.

Il autorise la signature des états de recensement des besoins des divers groupements pour l'année 2010 et suivantes lorsque ces états recensent les besoins pour une période triennale.

Il autorise le paiement de la cotisation 2010 pour les divers groupements.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ce point.

5.2.8.- AVENANT A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE SERVICES ORGANISANT LE FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE COMPTABLE

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'Etablissement à signer l'avenant à la Convention de groupement de services portant fonctionnement de l'Agence Comptable.

Celui-ci modifie la valeur du point permettant d'établir les factures des établissements à partir du 1^{er} janvier 2009 (la facture se faisant en fin d'année scolaire).

Il passe de 0,90 à 1,00 E.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ce point.

5.2.9.- CONCESSIONS DE LOGEMENTS PAR CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE

Le Conseil d'Administration donne son accord au lancement de la procédure de renouvellement d'une concession de logement à titre précaire au profit de Monsieur CLEVENOT. Il s'agit d'un F3 de 83 M² situé sur le site Chappe 1 rue de Haguenau et qui est occupé de façon partielle. Les conditions financières sont fixées par l'administration des Domaines, l'occupant bénéficiant d'un abattement pour précarité. Le loyer actuel est de 189,00 € Il autorise le Chef d'Etablissement à signer la Convention d'occupation précaire rédigée par la Région Alsace.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ce point.

5.2.10.- ETAT DES CONCESSIONS DE LOGEMENTS, MESURES PARTICULIERS ADOPTEES EN EGARD A LA CONTINUATION DES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU SITE PENDANT L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010

Compte tenu de la poursuite des travaux ayant trait à la restructuration et à la fusion des sites Chappe et Verne pendant la prochaine année scolaire, les mesures suivantes ont été adoptées par le Conseil d'Administration :

- Le F4 de 100 M², 1 rue de Haguenau sur le site Chappe, continuera à héberger jusqu'à la fin des travaux le vestiaire de l'EMOP et des agents. En effet, l'EMOP ne disposera de vestiaires et de douches qu'à la livraison du chantier sur ce site.

- Monsieur CLEVENOT (chargé de mission Région Alsace) poursuivra l'occupation d'un logement à titre précaire au 1^{er} étage du site Chappe comme la Région en a formulé le souhait.

- le F5 de la rue Saint Nicolas (2^{ème} étage bâtiment administratif sur le site Verne) est vacant, le proviseur adjoint, Monsieur Bertin ne l'ayant pas occupé pendant l'année scolaire 2008-2009.

Le tableau ci - dessous détaille les concessions de logements sur le site au 1^{er} juillet 2009

Conformément au décret du 14 mars 1986

EMPLOIS ADMINISTRATIFS PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE

Points : 1 367

Nombre de concessions théoriques : 5

N°	Site	Adresse	Surface	Pièces	Attribution		Régime	A compter du
1	Chappe	1 rue de Haguenau	83	cave	F4	Note 1	NAS	01.09.2008
2	Verne	31 rue Saint Nicolas	140	cave garage	F5	Vacant		
3	Verne	31 rue Saint Nicolas	140	cave garage	F5	Gestionnaire Mme Claude HUEBER	NAS	01.09.2005
4	Verne	37 rue Saint Nicolas	110	cave	F4	Attaché M. Bernard MAGOT	NAS	01.09.1995
9	CFA Verne	37 route Romaine	110	cave	F4	CPE M. Eric MINNI	NAS	01.09.2006

EMPLOIS DE SERVICE PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE

Nombre de concessions théoriques : 2 au minimum

N°	Site	Adresse	Surface	Pièces	Attribution		Régime	Depuis le
5	Verne	31 rue Saint Nicolas	103	cave garage	F5	Agent de sécurité M. Claude JAEGER	NAS	01.09.1999
6	Verne	37 rue Saint Nicolas	105	cave	F4	Agent chef Mme Jacqueline HAUTENSCHILD	NAS	01.09.1989
2	Chappe	1 rue de Haguenau	97	cave	F4	Ouvrier M. Dominique MONZEL	NAS	01.09.2005
3	Chappe	1 rue de Haguenau	97	cave	F4	Cuisinier M. Laurent HURSTEL	NAS	01.09.1997

CONVENTIONS D'OCCUPATION PRECAIRE

N°	Site	Adresse	Surface	Pièces	Attribution		Régime	Depuis le
4	Chappe	1 rue de Haguenau	83	cave	F4	Technicien Région M. Michel CLEVENOT	COP	01.09.2006

Note 1 : Le logement de fonction du site Chappe, compte tenu des travaux de restructuration du site, sera utilisé en 2009/2010 comme vestiaire et douche pour l'EMOP jusqu'à la fin des travaux.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ce point.

5.2.11.- RENOUELEMENT DES AUTORISATIONS DE SIGNATURE DONNEES AU CHEF D'ETABLISSEMENT POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010

Le Conseil d'Administration renouvelle ses autorisations données au Chef d'Etablissement de signer les contrats et conventions dans les domaines suivants pour l'année scolaire 2009/2010 :

- Conventions souscrites par les établissements adhérents au groupement de services de l'EMOP sur la base des conventions-type de fonctionnement, chauffage et Eclairage de sécurité ;
- Conventions d'occupation des locaux au Lycée et au CFA, conformément aux tarifs fixés par la Région et concernant les salles du Gymnase, des salles banalisées ou spécialisées des Lycées, les salles de réunion de l'établissement ou le réfectoire de la Demi pension ;
- Conventions de Stage des élèves de l'établissement dans le cadre de leur période de formation en entreprise ;
- Conventions de Stage en milieu professionnel des élèves de la Mission générale d'Insertion ;
- Conventions de formation continue dans le cadre du Greta ;
- Conventions de formation continue passées avec des organismes spécialisés au bénéfice des personnels de l'établissement ;
- Conventions régissant l'accueil par l'établissement des stagiaires de toutes origines (la seule incidence financière de ce type de convention concernant l'hébergement éventuel des stagiaires sur la base des tarifs du service annexe votés au Conseil du mois de juin de l'année en cours)
- Contrats de travail des assistants d'Education et leurs avenants éventuels .

Les Conventions seront présentées pour information dès le prochain Conseil d'Administration suivant leur signature.

La présente autorisation donnée par le Conseil est renouvelée chaque année.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ce point.

5.2.12.- AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONTRATS ET CONVENTIONS NECESSITES PAR LES PROJETS PEDAGOGIQUES DE L'ETABLISSEMENT

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'Etablissement à signer tout Contrat ou Convention liés à des interventions nécessitées par la réalisation des divers projets pédagogiques de l'Etablissement pour l'année scolaire 2009/2010.

Dans la mesure où ces projets feront appel à des intervenants extérieurs, ceux-ci seront rémunérés sur la base du taux brut de 47 € fixé par le Rectorat ou selon un taux spécifique fixé par la Convention.

En fonction du statut des intéressés, le recours possible à l'association Adéquation est susceptible d'être utilisé.

Les frais de déplacement éventuels seront remboursés selon les conditions applicables aux agents de la Fonction publique dans la limite des crédits alloués pour chaque action, c'est-à-dire sur la base du coût moyen d'un billet de seconde classe au tarif ferroviaire en vigueur ou, en cas d'utilisation d'une voiture, sur la base des taux kilométriques mentionnés par le décret de 2006.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ce point.

5.2.13.- AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONTRATS ET CONVENTIONS NECESSITES PAR LE PROJET D'ANIMATION DE LA VIE LYCEENNE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010

Le Lycée des Métiers ayant contractualisé par Convention avec la Région Alsace son projet d'animation de la Vie Lycéenne selon 4 axes :

- 1- Développer la responsabilité citoyenne l'altérité et l'autonomie ;
- 2- Favoriser l'accès à la culture ;
- 3- Permettre aux jeunes de s'ouvrir sur le monde et de devenir des citoyens de la planète ;
- 4- Mobiliser les jeunes et la communauté éducative sur des enjeux régionaux forts (le mois de l'Autre).

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'Etablissement à signer tout Contrat et Convention nécessités par la réalisation de ceux-ci pendant l'année scolaire 2009/2010.

Dans la mesure où ils feraient appel à des intervenants extérieurs, ceux-ci seront rémunérés sur la base du taux brut de 47 € fixé par le Rectorat ou selon un taux spécifique fixé par la Convention, le recours à l'association Adéquation étant susceptible d'être utilisé en fonction du statut des intéressés.

Les frais de déplacement éventuels des intervenants seront remboursés en cas de prise en charge par le Lycée selon les conditions applicables aux Agents de la Fonction publique dans la limite des crédits alloués pour chaque action, c'est-à-dire sur la base du coût moyen d'un billet de seconde classe au tarif ferroviaire en vigueur ou, en cas d'utilisation d'une voiture, sur la base des taux kilométriques mentionnés par le décret de 2006.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ce point.

5.2.14.- DON DE L'UNSS POUR LE CHAMPIONNAT DE FOOTBALL

Le Conseil d'Administration autorise le versement d'une somme maximale de 836,50 € par l'UNSS. Cette somme est destinée à compléter le financement du voyage des élèves lors de leur participation à la finale des championnats de France en extérieur et en salle de FOOTBALL.

Il prend acte aussi du versement d'une subvention de la mairie de Saverne d'un montant de 700,00 € pour ces mêmes championnats.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ce point.

5.2.15.- PROJET PEDAGOGIQUE « DEFI LECTURE »

Dans le cadre de l'action pédagogique du « Défi lecture », une somme de 300 euros sera réservée sur le budget de cette action afin d'acheter aux lauréats sous forme de chèque-cadeau des lots des produits culturels (100 €) ainsi que des billets de cinéma (200 €).

Le Conseil d'Administration prend acte de ce choix et autorise ce financement.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ce point.

5.2.16.- PROJET LEONARDO

Le Conseil d'Administration adopte le projet de budget pour l'ensemble des mobilités prévues dans le cadre du projet LEONARDO.

Les dépenses indirectes liées à ce projet ne figurent pas dans le budget. Elles seront prises en charge sur le budget propre de l'établissement et feront l'objet d'un simple récapitulatif par le service de Gestion du Lycée.

Les principes de remboursement suivants sont adoptés :

Les frais de séjour à compter des mobilités de septembre 2009 incluses seront remboursés aux participants sur la base de forfaits fixés à 630 euros pour les mobilités à Bruges en septembre 2009, 730 euros pour les mobilités à GOPPINGEN d'octobre 2009 (mobilités 9, 10, 11), à 750 euros pour les mobilités de Tampere de février et mai 2010 (mobilités 12 à 17). Ces sommes sont inférieures aux taux maxima quotidiens éligibles tels que les affiche l'Agence Europe Education. Les factures correspondant aux frais réels devront néanmoins être fournies au retour car elles sont nécessaires en cas de contrôle de la bonne utilisation des fonds FSE. Le forfait reste acquis à l'enseignant, même si les diverses factures produites sont inférieures au forfait. Les factures doivent néanmoins traduire un hébergement sur place.

Un prélèvement sur les fonds disponibles de l'Etablissement de 1 000,00 € est voté au bénéfice de ce projet.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ce point.

CFA

5.2.17 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CFA, LA REGION ALSACE ET LA MISSION LOCALE D'INSERTION DE SAVERNE

Le Conseil d'Administration approuve la Convention de Partenariat entre le C.F.A. la Région Alsace et la Mission locale de Saverne. Cette Convention a pour but l'aide à l'insertion en apprentissage d'un groupe de 30 jeunes de 16 à 25 ans pour l'année 2009. La Région reversera une enveloppe maximale de 6 450,00 euros pour la réalisation d'entretiens – positionnements – restitutions à la Mission locale d'Insertion de Saverne qui restituera cette somme aux C.F.A. concernés en fonction des positionnements réalisés par ceux-ci. Les heures des référents seront rétribuées selon le barème de Montpellier en vigueur.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ce point.

5.2 18.– CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CFA JULES VERNE ET LA BERUFSBILDENDE SCHULE « CAR – BURGER – SCHULE « A MAYEN

Après avis du Conseil de Perfectionnement, le Conseil d'Administration approuve la Convention de Partenariat entre le C.F.A. et le Lycée technologique « Carl – Burger - Schule » de Mayen.

Ce partenariat a pour but de créer des échanges transfrontaliers entre les 2 établissements pour des échanges individualisés mais plus longs.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ce point.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Le Président : P. FREUND